

QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, le lundi 18 novembre 2019, à 19 h.

SONT PRÉSENTS : les commissaires monsieur Jean Parisée, président, monsieur Tony Desjardins, vice-président, monsieur André Thériault, monsieur Jean-Yves Richard, monsieur Henry Bond, madame Nathalie Bernier, madame Réjeanne Landry, madame Léona Boudreau, et les commissaires parents, madame Gina Boudreau, madame Sonia Richard et madame Karine Chiasson.

SONT AUSSI PRÉSENTS : le directeur général monsieur Mario Cyr, le directeur des services éducatifs, monsieur Éric Faguy, la directrice des finances, madame Fanny Cormier et la directrice des ressources humaines, madame Annick Dupuis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2,1 Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 septembre 2019
 - 2,2 Suivi
3. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 3,1 Clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2019
 - 3,2 Critères d'inscription des élèves 2020-2021
 - 3,3 Adoption de la politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
 - 3,4 Informations
4. **DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 4,1 Informations
5. **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 5,1 Réorganisation administrative du personnel cadre
 - 5,2 Adoption de la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles
 - 5,3 Nomination du coordonnateur de gestion des risques de corruption et de collusion
 - 5,4 Informations
6. **DIRECTION DES FINANCES**
 - 6,1 Régime d'emprunt à long terme
 - 6,2 Acceptation des états financiers 2018-2019
 - 6,3 Acceptation du rapport du vérificateur externe
 - 6,4 Fermeture de comptes bancaires
 - 6,5 Radiation de comptes à recevoir
 - 6,6 Demande d'approbation ministérielle
 - 6,7 Informations

7. DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES

7,1 Informations

8. AFFAIRES DIVERSES

8,1 _____

8,2 _____

8,3 _____

9. POINTS DES COMMISSAIRES

9,1 _____

9,2 _____

9,3 _____

10. Correspondance

11. Questions des membres

12. Questions de l'assemblée

13. Levée de la réunion

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution no. CC-3387-2019**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme il est présenté.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019****Résolution no. CC-3388-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Karine Chiasson et résolu unanimement que le procès-verbal du 16 septembre 2019 soit approuvé comme il apparaît au livre des délibérations.

CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2020-2021**Résolution no. CC-3389-2019**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement que les critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2020-2021 soient acceptés tels qu'ils apparaissent en annexe.

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES
EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES
PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE****Résolution no. CC-3390-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement d'adopter la politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle telle qu'elle apparaît en annexe.

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE**Résolution no. CC-3391-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Karine Chiasson et résolu unanimement d'adopter la nouvelle structure administrative comme elle est présentée en annexe. Celle-ci sera effective à compter du 6 janvier 2020.

**ADOPTION DE LA PROCÉDURE VISANT À FACILITER
LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES****Résolution no. CC-3392-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nathalie Bernier et résolu unanimement d'adopter la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles telle qu'elle est présentée en annexe.

**NOMINATION DU COORDONNATEUR DE GESTION
DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION****Résolution no. CC-3393-2019**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sonia Richard et résolu unanimement de nommer monsieur Mario Cyr, directeur général, à titre de coordonnateur de gestion des risques de corruption et de collusion.

RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME**Résolution no. CC-3394-2019**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 6 667 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des

emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

SUR LA PROPOSITION DU commissaire monsieur Jean-Yves Richard, IL EST RÉSOLU unanimement :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 6 667 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président;
ou le directeur général;
ou la secrétaire générale;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

Résolution no. CC-3395-2019

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement d'accepter les états financiers au 30 juin 2019 comme présentés.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Résolution no. CC-3396-2019

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur André Thériault et résolu unanimement d'accepter le rapport du vérificateur externe pour l'année terminée le 30 juin 2019.

FERMETURE DE COMPTES BANCAIRES

Résolution no. CC-3397-2019

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nathalie Bernier et résolu unanimement de procéder à la fermeture des folios 2507 et 31980 et de transférer les soldes de chacun dans le folio 6300, appartenant à la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

Résolution no. CC-3398-2019

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Karine Chiasson et résolu unanimement de radier des comptes à recevoir pour un montant de 8 003,08 \$.

DEMANDE D'APPROBATION MINISTÉRIELLE

Résolution no. CC-3399-2019

CONSIDÉRANT QUE le projet visant à procurer des économies d'énergie dans 11 bâtiments de la commission scolaire a pris fin le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale du projet est de 3 134 546 \$ après le remboursement des taxes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le MEES a accordé une subvention de 631 922 \$ dans le cadre de la mesure 50640 « Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique »;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a accordé une subvention de 27 813 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Commission scolaire est de 2 474 811 \$.

IL EST PROPOSE par la commissaire madame Réjeanne Landry et résolu unanimement que la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord autorise le directeur général à demander au MEES l'approbation ministérielle liée à la réalisation d'un emprunt à long terme pour financer à sa charge le projet de l'efficacité énergétique.

INFORMATIONS

3,1 Monsieur Mario Cyr présente la clientèle scolaire officielle au 30 septembre 2019.

LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution no. CC-3400-2019

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19 h 15.

Jean Parisée, président

Annick Dupuis, secrétaire générale